



Prise de position de la Commission fédérale de la consommation sur l'Ordonnance de Cartagena concernant les OGM

La Commission salue les dispositions prévues, tout particulièrement leur mise en œuvre sur le plan international.

La Commission accepte le projet tel que soumis à consultation tout en insistant :

- sur le respect des dispositions prévues et les contrôles. C'est pourquoi, elle demande que les moyens nécessaires soient mis à disposition des autorités compétentes, notamment dans les domaines de l'information, des méthodes de contrôle et de la fourniture des produits OGM de référence ;
- sur les inconnues scientifiques. C'est pourquoi, elle part du principe que cette ordonnance sera adaptée à l'évolution, notamment en ce qui concerne la contamination par les pollens, les phénomènes chimiques, etc.